

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 18 - 22 octobre 1999



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/99/14
21 février 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.3/99/13.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

TABLE DES MATIERES

	Page
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
Budget du PAM pour l'exercice biennal 2000–2001 (1999/EB.3/1)	1
Deuxième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification des états financiers de 1996-97 (1999/EB.3/2)	1
Financement des engagements cumulés au titre de l'assurance-maladie après cessation de service (1999/EB.3/3)	2
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
Rapports d'évaluation (1999/EB.3/5)	
a) Etude thématique des problèmes récurrents que pose l'aide alimentaire dans les situations d'urgence complexes	2
b) Rapport résumé d'évaluation concernant les opérations du parc stratégique de véhicules du PAM dans la région des Grands Lacs africains	3
c) Evaluation en fin de parcours du programme de pays—Pakistan (1994–1998)	3
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
Schéma de stratégie de programme—Territoire palestinien (1999/EB.3/6)	3
Schéma de stratégie de pays—Pakistan (1999/EB.3/7)	4
Programme de pays—Bénin (2000–2003) (1999/EB.3/8)	4
Programme de pays—Lesotho (2000–2002) (1999/EB.3/9)	5
Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Sri Lanka 4521.01 (1999/EB.3/10)	5
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Afghanistan 6064.01 (1999/EB.3/11)	6
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Angola 6159.00 (1999/EB.3/12)	6
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Arménie 6120.01 (1999/EB.3/13)	7
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Colombie 6139.00 (1999/EB.3/14)	7
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République populaire démocratique de Corée 6157.00 (1999/EB.3/15)	7
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Népal 6151.00 (1999/EB.3/16)	8
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Sri Lanka 6152.00 (1999/EB.3/17)	8
Activités fondamentales à exécuter dans le cadre de programmes de pays approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1999 (1999/EB.3/20)	9
– Mauritanie 6015.00 et 6016.00	9
Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1999 (1999/EB.3/21)	9
– Algérie 6099.00	9
– Bangladesh 6155.00	9



Rapports sur l'état d'avancement de projets approuvés (1999/EB.3/23)	10
– Pérou 5162.00	10
– Guatemala 5279.00	10
QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURES	
Programme provisoire de travail pour l'an 2000 (1999/EB.3/24)	10
Vision prospective: les préoccupations humanitaires du PAM (1999/EB.3/25)	10
Révision de l'article XIII.1 du Règlement général du PAM: contributions (1999/EB.3/26)	11
QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	
Etude de la méthodologie concernant les achats locaux (1999/EB.3/27)	12
Rapport de situation sur l'initiative prise en matière de formation et de sensibilisation à la sécurité (1999/EB.3/28)	12
QUESTIONS DIVERSES	
Rapport sur les visites au Bangladesh et au Mali effectuées par des Membres du Conseil d'administration (1999/EB.3/30 et 1999/EB.3/31)	13
– Bangladesh	13
– Mali	13
Dernier état de la situation dans la Région côtière de l'Afrique de l'Ouest IPSR 4604.07 (1999/EB.3/32)	13
Séminaire sur la mobilisation des ressources en Slovaquie (1999/EB.3/33)	14
Dernier état de la situation concernant l'opération dans les Balkans (1999/EB.3/34)	14
Dernières informations sur les activités du Groupe de travail sur la gouvernance (1999/EB.3/35)	14



QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

Budget du PAM pour l'exercice biennal 2000–2001 (1999/EB.3/1)

1. Lorsqu'il a examiné le projet de budget du PAM pour l'exercice biennal 2000–2001 présenté par le Directeur exécutif ainsi que les commentaires du Comité financier de la FAO et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), le Conseil a:
 - a) manifesté sa satisfaction de la clarté et de la concision du document budgétaire;
 - b) pris note du niveau des opérations et des prévisions de dépenses, par catégorie d'activités et de coûts, exposés au paragraphe 15 et au tableau 2 (projection du total des ressources et de leur utilisation, 2000–2001) figurant au paragraphe 48 du document WFP/EB.3/99/3-A;
 - c) encouragé le PAM à continuer d'appliquer des mesures d'économie dans toutes les catégories d'activités;
 - d) appuyé les efforts déployés pour améliorer la sécurité ainsi que les activités de formation entreprises dans ce domaine;
 - e) demandé instamment au PAM de continuer à appuyer les activités tendant à promouvoir la parité hommes-femmes;
 - f) appuyé les activités du PAM visant à mettre en place un système de gestion axé sur les résultats; et
 - g) approuvé l'adoption d'une présentation du budget pleinement harmonisée avec celle des autres fonds et programmes des Nations Unies.
2. Plusieurs membres du Conseil ont exprimé leurs préoccupations concernant la diminution des ressources pour le développement et encouragé le PAM à mettre en oeuvre intégralement les recommandations tendant à "Favoriser le développement" afin d'accroître la disponibilité d'aide alimentaire pour des activités de développement.

Deuxième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification des états financiers de 1996–97 (1999/EB.3/2)

3. En réponse aux questions posées par des représentants, le Secrétariat a confirmé que le bureau du Commissaire aux comptes effectuait des missions de vérification dans les bureaux extérieurs qu'il sélectionnait dans le cadre de ses activités d'audit. Le Secrétariat a assuré le Conseil que les règles et procédures applicables aux achats de produits alimentaires continuaient de faire l'objet d'une attention constante mais que, pendant la période considérée, l'accent avait été mis sur l'élaboration des indications nécessaires pour les achats d'articles non alimentaires. Le Secrétariat a informé le Conseil que les activités des banques et des fournisseurs échappaient au contrôle du PAM, mais que ses propres systèmes étaient compatibles 2000. Le Secrétariat n'éprouvait pas d'inquiétude à ce sujet et travaillait dur sur ce problème.



4. Le Secrétariat avait arrêté sa politique de placements, avait créé un comité des placements et avait formulé à l'intention du Directeur exécutif des recommandations concernant la nomination de gestionnaires externes des placements. Le PAM s'était inspiré, dans le processus de sélection, de l'expérience acquise par la FAO et par le FIDA. Le Secrétariat a ajouté que c'était avec plaisir qu'il fournirait des informations sur la politique de placement des fonds du Programme.

Financement des engagements cumulés au titre de l'assurance-maladie après cessation de service (1999/EB.3/3)

5. Le Secrétariat a présenté les documents contenant les informations et propositions du Directeur exécutif concernant le financement des engagements cumulés au titre de l'assurance-maladie après cessation de service et expliqué le contexte de ces propositions. L'option proposée par le Directeur exécutif consistant à établir et à financer une provision spéciale pour ces engagements par imputation unique sur le Fonds général a été appuyée. Il a été précisé dans un cas que la proposition avait été soutenue sans préjudice des positions futures par rapport à d'autres organisations ou de révisions futures des programmes d'assurance-maladie du personnel, notamment des taux de cotisation du personnel du PAM en activité ou à la retraite.
6. Après que le Secrétariat eut répondu aux questions posées concernant le niveau prévu et l'impact sur le Fonds général et les intérêts produits, le Conseil a approuvé la proposition figurant au paragraphe 23 du document sur le financement des engagements cumulés au titre de l'assurance-maladie après cessation de service.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Rapports d'évaluation (1999/EB.3/5)

a) Etude thématique des problèmes récurrents que pose l'aide alimentaire dans les situations d'urgence complexes

7. Le Conseil a apprécié la clarté et la nature exhaustive du rapport. De nombreux membres ont noté la nécessité de mettre en place un processus formel pour la mise en oeuvre des nombreuses recommandations figurant dans le rapport, et plusieurs d'entre eux ont exprimé le souhait de participer à cette entreprise. Plusieurs représentants ont approuvé l'accent mis dans le rapport sur la concertation avec les institutions apparentées au Programme et les organisations internationales et non gouvernementales (ONG) qui étaient ses partenaires opérationnels. Le Secrétariat a garanti au Conseil que l'action conjointe ou la coopération étaient la norme sur le terrain dans les opérations d'urgence liées à des situations de conflit.
8. Un certain nombre de membres ont apprécié les recommandations figurant dans le rapport concernant la nécessité de garantir l'application des dispositions pertinentes du droit international et le respect du droit souverain des nations à l'autodétermination, ainsi que des principes d'impartialité et d'universalité dans des situations de conflit. Certains ont fait observer que les lois locales devaient aussi être respectées et que les autorités locales devaient être associées aux décisions concernant les programmes. Plusieurs membres se sont félicités qu'il ait été recommandé que le personnel de terrain soit pleinement informé de la situation économique, sociale et politique locale avant son déploiement. Quelques-uns ont également approuvé la recommandation invitant le



Programme à faire preuve de prudence lorsqu'il déploie du personnel, et à faire appel aux connaissances des agents ayant l'expérience des opérations sur le terrain pour en tirer parti. Un certain nombre de représentants ont fait observer que les rapports sur les opérations devaient être communiqués en temps voulu pour que les donateurs soient mieux informés des décisions prises concernant les ressources qu'ils avaient fournies.

b) Rapport résumé d'évaluation concernant les opérations du parc stratégique de véhicules du PAM dans la région des Grands Lacs africains

9. Les membres du Conseil ont, d'une manière générale, approuvé la justification du déploiement initial du parc stratégique de véhicules dans la région des Grands Lacs africains, ainsi que la recommandation figurant dans le rapport concernant la poursuite des opérations. Ils ont également approuvé la gestion du parc de véhicules. Cependant, plusieurs membres ont douté qu'il se présente des circonstances de nature à exiger le déploiement d'un autre parc ailleurs, comme recommandé dans le rapport. Plusieurs représentants ont apprécié les éléments de renforcement des capacités que comportaient les contrats de sous-traitance des services de gestion du parc de véhicules, mais certains ont mis en garde contre un déploiement futur qui risquerait de le mettre en concurrence avec des compagnies de transport privées.

c) Evaluation en fin de parcours du programme de pays—Pakistan (1994–1998)

10. Le Conseil a apprécié la franchise et l'indépendance du rapport, et s'est déclaré satisfait du lien qui avait été établi entre la présentation de l'évaluation et la soumission d'un nouveau schéma de stratégie de pays pour le Pakistan. Les défaillances des activités du programme de santé ont été reconnues. Compte tenu de la nécessité de poursuivre l'assistance dans ce secteur, des améliorations devaient être introduites pour la prochaine phase pour que l'assistance ait l'impact souhaité. Le Secrétariat a confirmé que la tendance à donner une place plus grande à la foresterie communautaire, en mettant l'accent sur la création d'actifs pour les ruraux pauvres, en particulier les femmes, serait renforcée dans le secteur de la gestion des ressources naturelles. Le représentant du Pakistan a souligné l'importance de cette activité et confirmé que son gouvernement coopérerait étroitement avec le PAM concernant le partage des avantages à plus long terme entre les participants.
11. Le Conseil a considéré que plusieurs enseignements se dégagent de cette évaluation. Ainsi, un programme de pays efficace supposait: des partenariats avec d'autres donateurs pour renforcer l'impact des interventions; la participation des communautés locales afin que les participants puissent influencer les décisions concernant leurs activités; la création d'actifs pour garantir la pérennité des résultats; et l'incorporation d'indicateurs de performance pertinents dans la conception des opérations.

QUESTIONS OPERATIONNELLES

Schéma de stratégie de programme—Territoire palestinien (1999/EB.3/6)

12. Plusieurs membres ont apprécié l'analyse figurant dans le schéma de stratégie de programme, en notant que les principaux domaines d'assistance proposés dans le document étaient conformes à l'esprit des récentes recommandations du Conseil



concernant l'aide au développement. De nombreux membres et observateurs ont appuyé les activités proposées de bonification des terres marginales et de promotion de la production agricole, en insistant sur l'importance de la gestion de l'eau et de la collaboration avec d'autres partenaires (donateurs, ONG, FAO et FIDA). Plusieurs membres se sont félicités du ciblage sur les plus pauvres, en particulier les femmes et les enfants. Le transfert de revenus et la formation des femmes ont été jugés appropriés, tout comme la collaboration proposée avec l'UNICEF pour la promotion de l'enrichissement de la farine de blé. Le Conseil a pris note du mécanisme de ciblage précis adopté par le programme de filet de sécurité de l'Autorité palestinienne, qui contribuait à éviter de créer une dépendance.

Schéma de stratégie de pays—Pakistan (1999/EB.3/7)

13. Le Conseil a recommandé que certains des principaux points mis en relief dans le schéma de stratégie de pays pour le Pakistan (WFP/EB.3/99/5/1) soient pris en considération lors de la préparation du nouveau programme qui lui serait proposé pour ce pays en mai 2000. Ces points étaient notamment l'application de techniques d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) pour mieux cibler l'aide alimentaire sur les plus pauvres; la création de partenariats avec les gouvernements des provinces, les autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG); la poursuite des efforts louables d'harmonisation et d'élaboration d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; l'application d'approches sexospécifiques tenant compte des variables culturelles; et l'incorporation des principaux enseignements retirés de l'évaluation du programme de pays précédent et des consultations sur la politique visant à "Favoriser le développement".

Programme de pays—Bénin (2000–2003) (1999/EB.3/8)

14. Le Conseil s'est félicité de la priorité donnée à l'éducation des filles et à l'assistance aux groupes vulnérables et aux victimes de la malnutrition dans le programme de pays pour le Bénin (2000-2003). Plusieurs représentants ont noté qu'il avait été dûment tenu compte des observations faites par le Conseil lors de son examen du schéma de stratégie de pays, en octobre 1998. Des éclaircissements ont été demandés à propos des activités de développement rural, parmi lesquelles il fallait établir un ordre de priorité conformément à la nouvelle politique du PAM visant à favoriser le développement. Les activités prévues dans le cadre du programme de pays devraient être exécutées en étroite association avec le gouvernement, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, et les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales. Toutes les activités devraient être formulées avec la participation des intéressés pour que les communautés bénéficiaires se sentent vraiment concernées et pour garantir la durabilité des résultats.
15. Plusieurs représentants ont recommandé que le gouvernement renforce son appui au secteur de l'éducation et au secteur social et s'attache à accroître la qualité de l'enseignement en améliorant la formation des enseignants. La nécessité d'accroître la contribution en espèces du gouvernement à toutes les activités a été soulignée. L'intensification des achats de produits alimentaires sur place a été encouragée. Des objectifs clairs et des indicateurs de performance devraient être élaborés au stade de la conception des activités afin d'en mesurer les résultats. Le PAM devrait renforcer sa présence sur le terrain et mieux superviser la gestion du projet et l'utilisation finale des produits.



Programme de pays—Lesotho (2000–2002) (1999/EB.3/9)

16. Le Conseil a appuyé énergiquement le programme de pays élaboré pour le Lesotho (2000-2002), en soulignant son orientation sociale, reflétée dans l'accent mis sur les besoins des jeunes défavorisés et des populations les plus pauvres des zones montagneuses rurales, ainsi que le ciblage basé sur des techniques d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité. Le Conseil a applaudi le dynamisme avec lequel le gouvernement, les donateurs et les institutions des Nations Unies avaient préparé ensemble un programme de pays, en établissant un bilan commun de pays puis un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Conseil s'est félicité de la participation d'organisations non gouvernementales à la conception et à la mise en oeuvre du programme et a encouragé le recours à des méthodes participatives d'exécution des activités afin de renforcer l'engagement des communautés locales, d'assurer la durabilité des résultats et de renforcer les capacités locales.
17. Le Conseil a noté qu'au Lesotho, les garçons des familles pauvres vivant dans les régions montagneuses étaient particulièrement défavorisés et que les enseignants bénévoles étaient pour la plupart des femmes. Dans le programme de pays, l'activité visant à fournir des vivres pour renforcer les capacités était donc un bon exemple de ciblage sexospécifique adapté aux circonstances et profitait tant aux filles qu'aux garçons. Un petit nombre de représentants ont fait observer que l'inclusion de quatre activités dans un programme de pays triennal risquait d'en réduire l'impact. Quelques représentants ont souligné la nécessité d'appuyer les centres d'éveil des jeunes enfants pour intégrer ces derniers au processus de renforcement et d'éducation des communautés. En ce qui concerne les initiatives de prévention du VIH/SIDA dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) examinées durant la Conférence internationale sur le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles en Afrique, tenue à Lusaka (Zambie), le dialogue et un appui ont été encouragés.

Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Sri Lanka 4521.01 (1999/EB.3/10)

18. Le Conseil a fait observer que le projet de développement Sri Lanka 4521.01 était tout à fait conforme à la politique du PAM tendant à favoriser le développement, particulièrement pour ce qui était de l'accent mis sur la participation des communautés locales afin d'assurer la pérennité des résultats. Plusieurs membres ont appelé l'attention sur le fait que les associations locales d'agriculteurs employaient une forte proportion de femmes et que celles-ci participaient largement aux processus de prise de décisions et ils ont demandé au Secrétariat de continuer à insister sur la formation des partenaires locaux et de veiller à établir les liens requis avec les ONG. Le Conseil a noté que le projet était un bon exemple de coopération avec les autres organisations basées à Rome. Il a approuvé aussi la nouvelle initiative qui avait été prise de réaliser des études pour évaluer l'impact des activités au niveau des ménages. Plusieurs membres ont fait observer que les objectifs et indicateurs de performance figurant à l'annexe III devraient comporter des indicateurs sociaux, ventilés par sexe. Le Conseil a recommandé que les zones dans lesquelles seraient réalisées des activités de relèvement soient sélectionnées soigneusement en fonction des priorités locales et que l'on s'attache à éviter tout effet de désincitation sur les communautés qui auraient autrement entrepris elles-mêmes des efforts de relèvement. En réponse à la question posée par un membre de savoir comment le projet bénéficierait aux ruraux sans terre, le Secrétariat a fait savoir que 30 pour cent des travailleurs employés aux activités vivres-contre-travail provenaient de ménages sans



terre et qu'il avait été tenu compte des enseignements retirés du projet précédent lors de la préparation de ce projet prolongé.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Afghanistan 6064.01 (1999/EB.3/11)

19. Le Conseil a appuyé les objectifs de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) Afghanistan 6064.01 et a accueilli favorablement les méthodes novatrices proposées, par exemple des activités vivres-contre-travail et vivres-contre-semences, pour décourager la production de stupéfiants et atténuer son impact sur les pays voisins et d'autres pays; il a également souligné qu'il fallait prévoir des indicateurs de résultats et a appuyé l'accent qui avait été mis sur la promotion de la parité hommes-femmes. Le Conseil a noté que l'état de la sécurité alimentaire dans le pays dépendrait de l'évolution de la situation politique. Un représentant a noté qu'une période de deux ans constituait une durée appropriée pour l'IPSR car elle permettrait de s'adapter avec souplesse aux conditions locales, extrêmement instables. Un autre représentant a félicité le PAM d'avoir partagé les informations en sa possession avec ses partenaires opérationnels sur le terrain et a relevé que la réunion d'information que le PAM avait organisée à l'intention de la représentation du gouvernement à Islamabad avant la troisième session ordinaire du Conseil d'administration avait été utile.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Angola 6159.00 (1999/EB.3/12)

20. Lors de l'examen de l'IPSR Angola 6159.00, le Conseil a félicité le personnel du PAM en Angola pour les efforts inlassables qu'il avait déployés dans des conditions difficiles pour atteindre les populations vulnérables. La situation tragique de la population angolaise et la sécurité du personnel du PAM et des agents humanitaires étaient extrêmement préoccupantes. Le Conseil a apprécié la stratégie de l'IPSR, en particulier le plan visant à réévaluer la situation et à ajuster le niveau de l'aide en cas de besoin.
21. Plusieurs représentants ont noté l'importance d'une approche flexible compte tenu de la situation actuelle et de la nécessité de cibler tous les Angolais qui avaient besoin d'aide. L'importance du renforcement de la coordination dans le pays, reflétée dans la participation d'un très grand nombre d'ONG, a été reconnue. Un membre a recommandé de n'impliquer dans les distributions alimentaires que des partenaires expérimentés et ayant les capacités voulues. Le Conseil a souligné la nécessité d'inclure des représentants des donateurs dans le Comité de l'aide alimentaire en Angola. Quelques représentants ont relevé que les coûts intérieurs de transport et de distribution étaient élevés et demandé au Secrétariat de prendre toutes les mesures possibles pour les réduire. Le Secrétariat a informé le Conseil que l'intervention prolongée de secours et de redressement 6159.00 en faveur de l'Angola était déjà dépassée des points de vue tant des effectifs des bénéficiaires que des quantités d'aide alimentaire. Le nombre d'Angolais qui auraient besoin d'une aide alimentaire durant l'année à venir était désormais estimé à deux millions. Le Secrétariat a assuré au Conseil qu'aucun effort n'était épargné pour garantir que les vivres du PAM atteignent les bénéficiaires visés.



Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Arménie 6120.01 (1999/EB.3/13)

22. Le Conseil a recommandé que le PAM cible avec soin son assistance, grâce une collaboration étroite avec les autorités locales et à des partenariats tant avec les ONG que les donateurs. L'infléchissement des activités vers le redressement a été noté et approuvé, de même que l'accent mis sur les ménages dirigés par une femme et leur sécurité alimentaire. Un membre a demandé des précisions sur le nombre de bénéficiaires. Il a été expliqué que les chiffres relatifs aux bénéficiaires avaient été déterminés sur la base d'un indicateur de la vulnérabilité (*Paros*) établi par le gouvernement.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Colombie 6139.00 (1999/EB.3/14)

23. Le Conseil a appuyé l'IPSR Colombie 6139.00 en relevant l'accent qui était mis sur les besoins des personnes déplacées pendant que les négociations de paix se poursuivaient. Les efforts déployés par le PAM pour resserrer la coordination aussi bien avec les organismes des Nations Unies qu'avec les donateurs ont été appréciés. Plusieurs représentants ont encouragé le PAM à nouer également des liens avec le Bureau pour les affaires humanitaires de la Communauté européenne (ECHO). Le Conseil a recommandé que le PAM, en collaboration avec les autorités locales, veille à ce que cette assistance puisse être fournie dans des conditions sûres et sans danger et à garantir la sécurité du personnel participant à des opérations dans des régions à risque. S'agissant de l'augmentation éventuelle du nombre de personnes déplacées dans leur propre pays, le Conseil a noté qu'il était difficile de cibler l'assistance sur les personnes déplacées vivant en milieu urbain et a noté l'étroite collaboration qui avait été assurée avec le CICR, le HCR et les ONG et qui devrait faciliter la préparation de plans de secours en cas d'urgence.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République populaire démocratique de Corée 6157.00 (1999/EB.3/15)

24. Le Conseil s'est dit satisfait car, conformément à la demande qu'il avait formulée relative à l'élaboration d'une stratégie à plus long terme pour la République populaire démocratique de Corée, le PAM avait mis au point une petite IPSR novatrice qui pourrait servir de support à des activités de redressement tandis que l'opération d'urgence se poursuivait. Un membre a souligné qu'alors même que, dans la plupart des crises alimentaires, les travailleurs ruraux allaient en ville à la recherche de nourriture, dans cette situation extrême, c'étaient les travailleurs urbains qui allaient dans les campagnes dans l'espoir de pouvoir partager avec leurs familles élargies une production agricole extrêmement limitée.
25. Le Conseil a reconnu que l'IPSR avait été conçue de manière à exploiter un certain nombre d'atouts, en particulier l'établissement de partenariats avec l'Organisation des Nations Unies, dont la FAO et le FIDA, des ONG et d'autres organismes d'exécution; et a demandé au PAM de renforcer encore plus ces partenariats, spécialement avec la Commission européenne. L'importance que revêtait l'organisation d'une nouvelle enquête nutritionnelle conjointe UNICEF/UE/PAM a été soulignée. Le Secrétariat a confirmé que les discussions avec les organismes de contrepartie de la République



populaire démocratique de Corée se poursuivaient à tous les niveaux. Le Secrétariat a souligné que la confirmation récente de la nomination du Représentant du PAM et Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires en tant que Coordonnateur résident des Nations Unies en République populaire démocratique de Corée aurait pour effet de renforcer les partenariats établis avec l'Organisation des Nations Unies, les ONG et d'autres institutions, y compris le Programme de relèvement de l'agriculture et de protection de l'environnement du PNUD. Tout en reconnaissant que l'approche participative qui sous-tendait l'IPSR constituait un élément positif, le Conseil a noté que cette activité dépendrait de l'engagement du gouvernement. Le Conseil a souligné que l'IPSR ne pourrait être menée à bien que si l'on pouvait compter sur la coopération et le soutien du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. En particulier, le Conseil espérait que l'on continuerait de s'efforcer de mettre en place un mécanisme de suivi approprié et d'instaurer un environnement propice au relèvement et, à terme, au redressement. Le Conseil a félicité le PAM de l'efficacité avec laquelle il menait l'opération en République populaire démocratique de Corée, laquelle était imputable surtout aux efforts déployés par son personnel depuis 1995. L'observateur de la République populaire démocratique de Corée a confirmé que son gouvernement appuierait pleinement l'exécution de l'IPSR et a remercié la communauté des donateurs de leurs généreuses contributions.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Népal 6151.00 (1999/EB.3/16)

26. Lorsqu'il a approuvé l'IPSR Népal 6151.00 pour une période de un an, le Conseil a souligné la nécessité pour toutes les parties de négocier une solution à ce problème de réfugiés de longue date, en vue de procéder à un rapatriement et/ou à une réinstallation dans un proche avenir. En attendant, il a été reconnu que l'aide alimentaire fournie par l'intermédiaire du PAM avait un rôle à jouer, et celui-ci a été appuyé. L'absence d'activités de redressement a été relevée, et elle a été expliquée, en l'occurrence, par les restrictions que le Gouvernement népalais imposait aux activités réalisées dans les camps.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Sri Lanka 6152.00 (1999/EB.3/17)

27. Le Conseil a exprimé son appui à l'IPSR Sri Lanka 6152.00 et sa satisfaction de l'assistance que le gouvernement lui-même avait fournie à un grand nombre de personnes déplacées dans le pays. Le Secrétariat a donné l'assurance que les régions qui recevraient une assistance seraient différentes de celles où devait être réalisé le projet de développement 4521.01, situées en dehors de la zone des conflits. Le Secrétariat a fait savoir que, dans son évaluation de la situation de la sécurité alimentaire dans l'ensemble du pays, le PAM dirigeait une initiative des Nations Unies ayant pour objet de rassembler des informations sur la population qui vivait dans la zone du conflit et dans les zones évacuées (15 pour cent du total), dont la situation était sans doute plus critique que la moyenne nationale. Le Conseil a appuyé la mission d'étude prévue pour le premier semestre de l'an 2000, laquelle devait évaluer la situation nutritionnelle dans les centres d'aide sociale ou en dehors et formulait des recommandations en vue du ciblage de l'assistance du PAM. La prolongation de l'IPSR Sri Lanka 6152.00 pour une période de deux ans a été appuyée, compte tenu en particulier de la souplesse envisagée concernant le dosage des activités de secours et de redressement. Le Conseil a encouragé



le PAM à suivre de près le niveau de la dotation en personnel afin de fournir une assistance adéquate aux populations affectées par cette "guerre oubliée".

Activités fondamentales à exécuter dans le cadre de programmes de pays approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1999 (1999/EB.3/20)

Mauritanie 6015.00 et Mauritanie 6016.00

28. Le Secrétariat a fait savoir au Conseil que, pour réduire les pertes post-caf de produits en Mauritanie, et à la suite de l'examen des procédures logistiques appliquées dans le pays et des négociations qui avaient eu lieu avec les autorités mauritaniennes, le bureau de pays participait désormais directement à la gestion des produits et aux opérations logistiques et que ses capacités de suivi avaient été renforcées en conséquence. Il était probable que les pertes enregistrées dans le pays diminueraient dans un proche avenir.

Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1999 (1999/EB.3/21)

Algérie 6099.00

29. Un membre a demandé des éclaircissements concernant la population visée par le PAM dans l'IPSR Algérie 6099.00, relevant que l'IPSR en cours était en faveur de 80 000 personnes, comme dans le cas de l'opération précédente, mais qu'en 1997, l'opération s'adressait à 49 000 personnes. Le Secrétariat a expliqué que le niveau élevé de l'assistance fournie en 1997 par les donateurs bilatéraux avait conduit le PAM à réduire les effectifs de la population cible. Le Secrétariat a ajouté que les donateurs d'aide alimentaire et les partenaires opérationnels qui fournissaient une assistance aux réfugiés du Sahara occidental se réunissaient chaque mois pour assurer la coordination des livraisons de vivres. Si des quantités supplémentaires de produits alimentaires s'avéraient nécessaires, une augmentation budgétaire pourrait être approuvée.

30. Un membre a demandé quel était le dernier état de la situation en ce qui concerne le référendum au Sahara occidental. Le Secrétariat a fait savoir que le rapport du Secrétaire général confirmait que l'inscription des électeurs avait été menée à bien méthodiquement mais qu'il avait été reçu un nombre de recours beaucoup plus élevé que prévu. Comme l'instruction des dossiers de recours prendrait plus de temps que prévu, il était probable que le déplacement des réfugiés serait reporté à la fin de l'an 2000. Le représentant spécial du Secrétaire général devait présenter un plan révisé en décembre 1999.

Bangladesh 6155.00

31. Concernant le sort du reste des réfugiés, spécialement après que le projet en cours aurait pris fin, en décembre 1999, le Secrétariat a expliqué que le HCR et le PAM, en collaboration avec les autres parties intéressées, discutaient d'une solution durable avec les gouvernements du Bangladesh et du Myanmar, qui avaient récemment mené des pourparlers bilatéraux à Dhaka concernant la poursuite de l'opération de rapatriement et/ou l'absorption au Bangladesh de certains des réfugiés. Entre-temps, le PAM envisageait de prolonger le projet pour une durée de six mois à un an.



Rapports sur l'état d'avancement de projets approuvés (1999/EB.3/23)

Pérou 5162.00

32. Le Conseil s'est félicité des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre du projet Pérou 5162.00 ainsi que de la forte participation des bénéficiaires et de l'intégration au projet d'activités de promotion de la parité hommes-femmes qu'avait rendu possible l'appui financier fourni par plusieurs donateurs.

Guatemala 5279.00

33. Le Conseil a appuyé l'assistance apportée par le PAM au projet Guatemala 5279.00 et a demandé au PAM, étant donné les quantités importantes d'aide alimentaire bilatérale récemment arrivée dans le pays et la fragilité du marché qui en résultait, de faire particulièrement attention en ce qui concerne la monétisation.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURES

Programme provisoire de travail pour l'an 2000 (1999/EB.3/24)

34. Le Conseil a noté que des périodes d'une semaine avaient été prévues pour les sessions, alors que le programme de travail provisoire semblait indiquer que toutes les sessions ne devraient pas avoir la même durée. Le Secrétariat a fait observer que les semaines réservées pour les sessions du Conseil d'administration du PAM avaient pour but d'éviter des chevauchements avec les réunions des autres organisations des Nations Unies basées à Rome, et que les dates effectives des sessions seraient ajustées en fonction de leurs programmes respectifs.
35. Trois journées de travail devraient suffire pour discuter du programme de la première session ordinaire. Pour la deuxième session ordinaire et la session annuelle, on prévoyait une période de travail de cinq jours, mais compte tenu du grand nombre de documents de politique générale qui devaient être soumis à la session annuelle, il a paru plus sage d'ajouter une semaine. Quant au programme prévu pour la troisième session ordinaire, il a été signalé que la présentation de certains documents pourrait être reportée à la première session ordinaire de 2001.
36. Le Secrétariat a garanti au Conseil que les modifications du programme de travail provisoire seraient portées à l'attention du Bureau, et que le Conseil en serait tenu informé.

Vision prospective: les préoccupations humanitaires du PAM (1999/EB.3/25)

37. Le Conseil a accueilli favorablement le document intitulé "Vision prospective: les préoccupations humanitaires du PAM" (WFP/EB.3/99/9-B), notant que les questions qui y étaient soulevées étaient à la fois pertinentes et d'actualité et que le PAM devait prendre l'initiative pour promouvoir la solution des problèmes que partageaient tous ceux qui s'occupaient d'activités humanitaires. Après avoir examiné le document, les membres du Conseil ont relevé que les questions évoquées étaient complexes et qu'il n'y avait pas de réponses faciles.
38. Le Conseil a souligné que les questions soulevées devaient être étudiées en coordination et dans un esprit de partenariat, et il a approuvé les domaines prioritaires



indiqués dans le document, qui étaient notamment (sans que cela constitue un ordre de priorité) les suivants:

- personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays;
- accès humanitaire; et
- atténuation des effets des catastrophes.

Les membres du Conseil ont suggéré au PAM d'examiner, si le temps et ses capacités le lui permettaient, d'autres questions comme l'interface entre les opérations militaires, les activités de maintien de la paix et les secours humanitaires; les crises économiques et leur impact sur les populations vulnérables, y compris les îlots de population confrontés à l'insécurité alimentaire de courte durée; et l'incidence humanitaire des sanctions. Un membre a souligné combien il était important de tenir compte également des besoins des réfugiés qui ne vivent pas dans les camps. En outre, le Conseil a souligné qu'il importait de préparer à titre préventif les mesures à prendre en cas de crises et de catastrophes et il a insisté sur l'importance des liens entre les programmes de secours, de redressement et de développement.

39. Les membres du Conseil ont encouragé le PAM, en collaboration avec les autres organismes à vocation humanitaire, à jouer un rôle actif de plaidoyer et à rechercher le moyen d'encourager les médias à diffuser des informations sur les besoins prioritaires dans des situations d'urgence moins visibles. Le Conseil a souligné l'importance de la coordination et des partenariats dans l'examen des questions évoquées, du rôle complémentaire du PAM et de l'association des activités de secours, de redressement et de développement, l'accent devant être mis sur la participation, la collaboration et le renforcement des partenariats. Il s'est également félicité de la collaboration étroite que le PAM avait établie avec ses partenaires au niveau interinstitutions, notamment dans le cadre du Comité permanent interorganisations et du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires.
40. Les membres du Conseil ont demandé au Secrétariat d'élaborer une méthode consultative pour l'examen des questions soulevées dans le document. Ils ont accueilli favorablement la suggestion du Secrétariat tendant à publier de brefs documents d'actualité sur les sujets mentionnés dans le document.

Révision de l'article XIII.1 du Règlement général du PAM: Contributions (1999/EB.3/26)

41. Reconnaissant que le Conseil avait amendé l'Article XIII.1 du Règlement général, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Statut et conformément aux orientations de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social des Nations Unies, un membre a demandé si la Conférence de la FAO pourrait aussi faire connaître son opinion à ce sujet, par l'entremise du Conseil. Le Conseiller juridique a répondu que la Conférence de la FAO—à l'instar de l'Assemblée générale des Nations Unies—restait toujours souveraine et pouvait exprimer son opinion et prendre les mesures qu'elle jugeait appropriées; les pouvoirs délégués au Conseil d'administration n'affectent en rien le pouvoir souverain de la Conférence de la FAO ou de l'Assemblée générale.



QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Etude de la méthodologie concernant les achats locaux (1999/EB.3/27)

42. Le Conseil a approuvé et appuyé la politique d'achats locaux du PAM. Il a été noté que 60 pour cent des achats du PAM étaient effectués dans des pays en développement. Des membres ont appuyé l'idée selon laquelle le PAM devait inviter des fournisseurs du secteur privé à soumissionner et ont demandé que les organes de contrôle interne du PAM revoient et suivent activement les pratiques et les procédures de passation des marchés. Il a été suggéré en outre que le guide des achats de produits alimentaires du PAM soit révisé périodiquement étant donné l'instabilité des conditions dans lesquelles devaient être effectués les achats de produits alimentaires dans les pays en développement. En ayant recours également à des études de marché, aux avis des administrations locales et au concept des prix de parité à l'importation pour des produits similaires, le PAM pourrait ainsi procéder efficacement et économiquement à des achats locaux sans causer de perturbations dans l'économie locale.

Rapport de situation sur l'initiative prise en matière de formation et de sensibilisation à la sécurité (1999/EB.3/28)

43. Le Secrétariat a donné un résumé de l'initiative prise au niveau de l'ensemble du PAM en matière de formation et de sensibilisation de tous les fonctionnaires à la sécurité et a donné les dernières statistiques à ce sujet. Alors qu'il n'existait l'année précédente aucun programme de formation à la sécurité au niveau de l'Organisation, 3 600 agents du PAM, de 45 pays différents, avaient reçu depuis janvier 1999 une formation et une sensibilisation de base à la sécurité, et la formation se poursuivrait jusqu'à fin décembre 1999. En l'an 2000, le PAM avait l'intention de fournir une formation supplémentaire axée sur les besoins spécifiques identifiés dans le cadre de la formation de base.

44. Un membre a déclaré que son gouvernement appuyait cette initiative, relevant en particulier que la formation avait été étendue aux administrateurs nationaux, et a appuyé les efforts déployés pour faire en sorte que la formation se poursuive et tienne compte des besoins des nouveaux agents. Il a été demandé si une collaboration avait été ou serait instaurée avec d'autres institutions et quel était le coût de l'initiative de formation. Un autre membre a, au nom de son gouvernement, félicité le Directeur exécutif de cette large et importante initiative et a exprimé l'espoir que la formation aiderait à réduire le nombre d'incidents et les pertes parmi le personnel du PAM.

45. Le Directeur exécutif a relevé que la formation avait été financée au moyen d'une contribution supplémentaire de 2,75 millions de dollars reçue l'année précédente des Etats-Unis. En 1999, le PAM avait également investi pour améliorer la sécurité des locaux utilisés pour les bureaux du PAM et les moyens de communication. Le PAM avait l'intention de faire suivre la formation de base d'une formation supplémentaire axée sur des besoins spécifiques. Le Directeur exécutif a mis en relief l'étroite collaboration qui existait en matière de sécurité entre le PAM, l'UNICEF, le HCR et le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité en particulier, et a demandé à tous les donateurs de revoir le montant de leurs contributions aux programmes de sécurité mis en oeuvre par le système des Nations Unies.



QUESTIONS DIVERSES

Rapport sur la visite au Bangladesh et au Mali effectuée par des membres du Conseil d'administration (1999/EB.3/30 et 1999/EB.3/31)

46. Au nom des membres du Conseil qui s'étaient rendus au Bangladesh et au Mali, des représentants des deux missions chargées de passer en revue l'état d'avancement des projets réalisés dans ces pays se sont dits heureux de pouvoir dire que les visites en questions avaient été un grand succès. Les membres du Conseil ayant participé à ces deux missions considéraient que les visites en question avaient été précieuses et ils ont déclaré qu'ils souhaiteraient que le Secrétariat organise d'autres visites de ce type à l'avenir.

Bangladesh

47. Le Conseil a été informé que la visite avait permis aux participants de mieux comprendre les activités du PAM sur le terrain, et notamment l'impact des activités de développement. La mission avait constaté que le programme au Bangladesh était bien géré et bien coordonné. Les participants à la mission avaient été impressionnés de voir que l'aide alimentaire contribuait à améliorer les niveaux de vie des secteurs les plus pauvres de la société. Les participants étaient convenus que les efforts déployés par le PAM pour encourager le processus d'autosélection et améliorer son efficacité étaient judicieux.

Mali

48. Les membres du Conseil qui s'étaient rendus au Mali ont rendu hommage à l'excellence de la coordination assurée par le Programme et ont souligné le rôle important de catalyseur joué par ce dernier. Un participant à la mission avait relevé en particulier le vif désir des secteurs les plus pauvres de la société de surmonter leurs problèmes. La mission avait pu inspecter les trois types d'activités réalisées dans le pays: programmes d'alimentation scolaire, programmes vivres-contre-travail et activités visant à promouvoir une amélioration de la santé et de la nutrition. Selon la mission, le cas du Mali était un bon exemple de la façon dont un ciblage plus précis et en particulier les politiques de ciblage approuvées par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 1999 pouvaient en fait être appliqués pour atteindre plus efficacement les groupes qui vivaient dans l'insécurité alimentaire et les groupes les plus pauvres.

Dernier état de la situation dans la Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 4604.07 (1999/EB.3/32)

49. Comme suite à la demande formulée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 1999, une mission conjointe d'évaluation PAM/HCR/donateurs a été effectuée pour passer en revue l'évolution de la situation dans la région, pour déterminer le nombre de bénéficiaires et pour ajuster en conséquence les besoins d'aide alimentaire. Le Secrétariat a informé le Conseil que le nombre de bénéficiaires avait été ramené de 1 800 000 à 1 660 000 et les besoins d'aide alimentaire de 173 023 à 153 466 tonnes de produits.

Séminaire sur la mobilisation des ressources en Slovaquie (1999/EB.3/33)

50. Le représentant de la République slovaque a informé le Conseil que le Ministère de l'agriculture et le PAM avaient co-parrainé un séminaire à l'intention de donateurs non



traditionnels d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Le séminaire visait à faire connaître les activités du PAM, en s'appuyant sur l'expérience récente de plusieurs pays de la région qui avaient contribué au PAM pour la première fois. Les participants ont beaucoup apprécié l'atelier dont ils ont tiré un grand profit. Ils étaient impatients d'accroître la coopération avec le PAM et espéraient que cette initiative permettrait d'obtenir de nouvelles contributions.

Dernier état de la situation concernant l'opération dans les Balkans (1999/EB.3/34)

51. Le Conseil a été informé des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de l'opération dans les Balkans, notamment pour ce qui était d'élaborer des plans d'intervention réalistes, de réunir le personnel et les moyens logistiques nécessaires à très bref délai et de faire face aux problèmes liés à l'acheminement des produits alimentaires. Le Conseil a également été averti des difficultés à prévoir, notamment en ce qui concerne les préparatifs pour l'hiver et l'alimentation des groupes minoritaires vivant dans des enclaves. Le Conseil a été informé que la stratégie régionale pour l'an 2000 consistait: en République fédérale de Yougoslavie, à réduire progressivement l'ampleur des activités au Kosovo et à suivre de près les activités en Serbie et en Monténégro à la lumière de l'évolution de la situation économique; en Albanie, à aider les groupes vulnérables locaux et à appuyer les activités pilotes de relèvement; et, dans l'ex-République Yougoslave de Macédoine, à fournir une assistance au reste des bénéficiaires jusqu'à ce qu'il ait été trouvé une solution durable. Dans l'ensemble, le PAM envisageait de ramener le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire d'environ 1,6 million en janvier à un peu plus d'un million en décembre 2000.
52. Les difficultés rencontrées dans le domaine des transports et de la logistique tenaient en particulier aux utilisations concurrentes qui devraient être faites des corridors de transport et aux procédures de dédouanement. A la demande du Conseil, il a été donné une ventilation du nombre des bénéficiaires actuels. Des membres ont également posé des questions sur le budget prévu pour l'opération d'urgence en l'an 2000, qui était de 119 millions de dollars. Il a été mis en doute qu'il soit justifié de poursuivre une opération d'urgence en Albanie étant donné qu'il était prévu certaines activités de relèvement. Le Secrétariat a expliqué qu'il avait été décidé d'inclure l'assistance à fournir au petit nombre de bénéficiaires se trouvant en Albanie dans l'opération d'urgence étant donné que la solution optimale était de n'avoir qu'une seule opération dans les Balkans afin d'en accroître la souplesse et de renforcer son ciblage régional.

Dernières informations sur les activités du Groupe de travail sur la gouvernance (1999/EB.3/35)

53. Le Président du Groupe de travail sur la gouvernance a informé le Conseil que son troisième rapport d'activité serait distribué sous peu. Le Groupe de travail avait prié le Secrétariat de préparer un document présentant divers scénarios, variant en fonction des pouvoirs délégués au Directeur exécutif et à son personnel et explorant les modalités d'amélioration des cadres des politiques et de l'obligation redditionnelle. Après examen de ce document et d'autres données, le Groupe de travail présentera, d'ici le 20 décembre 1999, un document qui fera l'objet d'un examen général à une consultation informelle ouverte à tous, le 13 janvier 2000. Une autre consultation informelle sera programmée pendant la semaine de la première session ordinaire du Conseil, en février 2000.



54. Le Président a fait observer que les Etats membres semblaient souhaiter poursuivre la discussion sur la gouvernance, à un niveau plus concret, et examiner les conséquences de ces idées et principes sur le fonctionnement du Conseil et sur les rôles et les responsabilités du Conseil et du Secrétariat. Il a en outre noté que le projet relatif à la gouvernance avait été suivi avec un vif intérêt au sein du système des Nations Unies dans son ensemble, et que le projet offrait la possibilité de produire des résultats intéressants, non seulement pour le PAM, mais plus généralement pour le système des Nations Unies.

